



ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2021



INSCRIPTIONS

Permanences d'inscription en mairie

Mercredi 2 juin de 13h30 à 16h30

Vendredi 4 juin de 16h00 à 18h00

Samedi 5 juin de 9h00 à 11h30



Les inscriptions sont forfaitaires à la semaine

FUNCTIONNEMENT

Dates

Du jeudi 8 au vendredi 30 juillet 2021

Du lundi 2 au vendredi 20 août 2021



Jours et heures de fonctionnement

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Accueil échelonné jusque 9h10 le matin et 13h40 l'après-midi

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés lors des sorties



Lieux d'accueil

Maternel : Ecole du Bourg, Grand' Place (à partir de 2 ans et demi)

Primaire : Ecole Jean Monnet, rue de la Rabette (dès l'entrée au CP)

Ados : Ecole Saint Joseph, rue du Stade (dès l'entrée au collège)

Garderies

Matin : de 8h00 à 9h00 (fermeture des portes à 8h50)

Soir : de 17h00 à 18h00

Elles fonctionnent à l'école du Bourg pour les maternels et les primaires

Cantine

Les repas sont à commander ou à dédire à la mairie au plus tard la veille avant 11h00 (le vendredi pour le lundi suivant)

Tout repas commandé et non dédit est dû

Pas de cantine les vendredis, prévoir un pique-nique



Goûter

Le goûter est fourni et servi par l'accueil de loisirs

Camping

Primaire : 3 jours, 2 nuits en juillet et en août (places limitées)

Ados : 5 jours, 4 nuits en juillet et en août (tous)

Les dates seront communiquées aux inscriptions



ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2021



Pour les familles non bénéficiaires du dispositif LEA de la CAF du Nord

Forfaits semaine

Ils sont définis par jour et par enfant et ils s'appliquent en fonction du Quotient Familial

Quotient Familial	MATERNEL	PRIMAIRE	ADOS
De 0 à 700 (hors LEA)	4,30€	4,30€	4,30€
De 701 à 1000	4,50€	5,15€	6,50€
Plus de 1000	4,75€	5,40€	6,85€
Extra-muros	6,25€	7,10€	9,75€

Les enfants extra-muros **scolarisés** ou **gardés par une assistante maternelle agréée à Steenwerck** bénéficient des tarifs Steenwerckois

30% de remise sont effectués sur le tarif à compter du 3ème enfant.

L'enfant le plus âgé inscrit est compté en 1er enfant, et les suivants dans l'ordre de naissance sont 2ème, 3ème...

5% de remise sur toutes les semaines pour 3 ou 4 semaines d'inscription et **10%** sur toutes les semaines à partir de 5 semaines consécutives ou non

Pénalités de retard

A l'issue des permanences, les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles et majorées d'une pénalité de retard de **5,35€ par inscription**. A partir du **28 juin la pénalité est de 9,54€**.

Faute de place, une liste d'attente peut-être mise en place

Cantine

3,70€ le repas

Camping

Primaire : 3 jours, 2 nuits **18,50€**

Ados : 5 jours, 4 nuits **37,00€**

Garderie

Tarifs à la ½ heure et définis en fonction du Quotient Familial



QF	De 0 à 700 (hors LEA)	De 701 à 1000	Plus de 1000	Extra-muros
Tarif ½ heure	0,60€	0,75€	0,85€	0,85€




ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2021



TARIFS LEA

Pour les familles bénéficiaires
du dispositif LEA de la CAF du Nord

Depuis 2014 la commune adhère au dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles) proposé par la CAF du Nord. Une aide financière est ainsi apportée aux familles selon les Quotients Familiaux. Pour bénéficier de ces tarifs, les familles doivent être allocataires à la CAF du Nord, assurer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocations familiales ou sociales

 ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Nord	LEA	De 0 à 369	De 370 à 499	De 500 à 700
	Forfait journée	1,62 €	2,92 €	3,90 €
	Garderie à la ½ heure	0,12 €	0,22 €	0,30 €

Cantine

3,70€ le repas

Camping

Primaire : 3 jours, 2 nuits 18,50€

Ados : 5 jours, 4 nuits 37,00€



En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec l'assistante sociale du secteur le plus tôt possible au 03.59.73.43.00

PAIEMENT

Paiement à réception des factures :

- Début août pour l'accueil de juillet
- Début septembre pour l'accueil d'août

Possibilité de payer par Chèques Vacances et/ou CESU (sauf restauration)

Les frais d'inscription peuvent être remboursés à compter de 3 jours d'absence consécutifs, sur présentation d'un justificatif (maladie, hospitalisation, cas de force majeure)

Les frais de gestion retenus s'élèvent à 0,93€/jour



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur des accueils de loisirs doit être accepté par la famille pour valider l'inscription de l'enfant.

Il sera disponible aux inscriptions et sur le site internet

